



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB, KABJU - 16.07.2020

Numéro de publication: KK02-0000012841

Canton: JU

Entité de publication:

Office des poursuites et faillites Porrentruy, Rue Auguste-Cuenin 15, 2900 Porrentruy

Publication de faillite/appeal aux créanciers Perle Immobilier Sàrl en liquidation

Débiteurs:

Perle Immobilier Sàrl en liquidation

CHE-349.522.028

c/o: Guillaume Wagner

Rue Pierre-Péquignat 1

2900 Porrentruy

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 04.02.2020

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 16.08.2020

Point de contact:

Office des poursuites et faillites Porrentruy,

Rue Auguste-Cuenin 15, 2900 Porrentruy

Remarques:

Appel d'offre – vente de gré à gré : L'office des faillites de Porrentruy a pu obtenir une offre ferme et irrévocable de

CHF 7'500.00 pour l'acquisition de gré à gré du feuillet 68 du ban de HAUTE-SORNE-UNDERVELIER (Route du Pichoux 1) appartenant à la société en faillite.

En cas d'intérêt, un délai de vingt jours, dès la présente publication, est imparti aux créanciers et aux tiers pour adresser à l'Office soussigné une offre supérieure à celle reçue. En cas de surenchère, une vente aux enchères privées entre intéressés ne serait pas exclue et aboutirait à l'adjudication définitive du bien.

Renseignements et détails auprès de l'Office des poursuites et faillites de Porrentruy, 032 420 32 25.